

Assomption Sud - Utilisation de l'étude de bruit

29 mars 2019 à 09:24

Bonjour Monsieur Bardin,

Voici des précisions relatives à l'utilisation de l'étude acoustique réalisée dans le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe. Elles sont formulées en français.

- La Ville de Montréal détient les droits de l'étude acoustique pour le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe. Toute personne qui le souhaite peut citer l'étude ou en extraire des passages à titre de référence.
- L'étude acoustique pour le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe est la première étude du genre dans le secteur. D'autres analyses pourraient être réalisées ultérieurement en fonction de l'avancement des démarches de planification.
- La Ville ne déposera pas la version préliminaire de l'étude acoustique sur le site de l'Office. Les corrections apportées par le consultant au document maître ont porté essentiellement sur sa forme (représentation, mise en page) et non pas sur son contenu. Aucun élément d'analyse n'a été retiré du rapport final ni altéré de quelque manière. Le rapport final reprend l'entièreté des analyses et des recommandations du consultant.

Bonne fin de semaine,

Pamela Echeverria, Ph.D.
Conseillère en aménagement
Direction de l'urbanisme
Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ville de Montréal
[303, rue Notre-Dame Est, 5e étage](#)
Montréal, QC, H2Y 3Y8